



fédération des associations
d'étudiant-e-s de l'Université
de Lausanne

Communiqué

Référendum : clarifications au sujet du Fonds de solidarité étudiant (FSE)

Au vu de l'ampleur médiatique suscitée par le référendum contre la modification du montant maximal attribuable via le Fonds de solidarité étudiant (FSE), la Fédération des associations d'étudiant-e-s (FAE) souhaite clarifier un certain nombre d'informations erronées relayées dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Une logique de subsidiarité aux aides sociales

Premièrement, la FAE n'est pas le service social de l'Université de Lausanne (UNIL), mais s'inscrit dans une logique de subsidiarité aux aides sociales cantonales et universitaires. En effet, l'UNIL dispose d'un fonds social attribué par le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME), destiné aux étudiant-e-s qui connaissent des difficultés financières ponctuelles ou durables. Celui-ci dispose de ressources financières importantes, de l'ordre de CHF 1'000'000.-.

Il est nécessaire de préciser que les règlements de la FAE sont distincts de ceux du SASME et de l'UNIL. Une somme supplémentaire reçue d'une quelconque instance risquerait ainsi d'amoinrir l'indépendance de la FAE concernant l'utilisation de son budget. Il est pourtant fondamental que celle-ci continue de gérer ses fonds et de prendre ses décisions de manière autonome : c'est pourquoi la demande de subvention de CHF 50'000.- obtenue le semestre dernier par la FAE de la Fondation « Le Foyer universitaire » (afin de combler sa perte financière due à l'explosion du budget FSE) doit rester exceptionnelle.

Par ailleurs, et contrairement à ce qui a été évoqué à certaines reprises, cette subvention n'est pas due à l'action organisée par le syndicat référendaire dans les locaux de la Direction en mars 2018. En effet, la FAE avait entre-temps largement communiqué au sujet de la situation auprès des instances universitaires concernées, tout en déposant une demande en bonne et due forme auprès de la Fondation.

Un devoir de représenter l'ensemble des étudiant-e-s

De plus, le budget alloué au fonds FSE lors de l'année académique 2017-2018 était bien de CHF 45'000.- et non de CHF 65'000.-. Les CHF 20'000.- supplémentaires constituaient une rallonge exceptionnelle au budget initialement prévu. Ceux-ci ont été débloqués dans l'urgence par le législatif de la FAE, afin de ne pas devoir refuser certaines demandes. Cette situation, bien que nécessaire, a mis l'existence de la FAE en péril d'un point de vue financier.

La création du fonds FSE est une initiative émanant de la volonté propre des délégué-e-s et des associations membres de la FAE, avec l'objectif de proposer un échelon supplémentaire aux aides sociales fournies par l'Université et le Canton. Le fonds FSE est aujourd'hui devenu le dossier prioritaire de la FAE en termes d'investissement tant financier qu'humain. Par ailleurs, le Bureau exécutif de la FAE, qui reçoit et traite les demandes d'aide, est composé d'étudiant-e-s bénévoles et non formé-e-s à gérer des situations parfois difficiles.

La FAE est consciente que la précarité chez les étudiant-e-s est réelle et souhaite apporter un maximum de soutien aux personnes dans cette situation. Cependant, elle travaille également sur un nombre important de dossiers concernant l'ensemble de la communauté estudiantine universitaire, soit près de 15'000 étudiant-e-s. Malgré l'importance qu'elle accorde à la précarité étudiante, la FAE ne peut se permettre de couper davantage dans le budget et le temps accordés à ses autres activités au détriment de l'ensemble de la communauté qu'elle représente.

Une lutte commune

Par ailleurs, la FAE n'a jamais été mise au courant de la position du syndicat référendaire concernant le fonds FSE avant l'intervention de celui-ci lors de l'Assemblée de septembre, ainsi que de la pose d'affiches attaquant directement la FAE. Celle-ci déplore le manque de communication du syndicat avec elle, alors qu'en réalité, les deux entités poursuivent les mêmes objectifs de combat contre la précarité des étudiant-e-s, sujet sur lequel la FAE travaille activement auprès de l'Office cantonal des bourses, du SASME et de la Direction de l'UNIL depuis plusieurs années.

Enfin, la FAE rappelle que le budget attribué au fonds FSE reste inchangé par rapport à l'année précédente. Le débat concerne donc le nombre d'étudiant-e-s qui pourront toucher cette aide cette année, et non pas le budget alloué à ce fonds. Il s'agit donc bien de savoir s'il est préférable de proposer un montant plus élevé à moins d'étudiant-e-s, ou inversement d'accorder un montant moins élevé à plus de personnes.

Comme démontré dans l'ensemble de ses communications, la FAE souhaite orienter cette campagne vers une information claire et correcte de la situation, et espère que le comité référendaire en fera de même par la suite.

Lausanne, le 18 octobre 2018

Contact :

Pauline MOTTET

Secrétaire générale - FAE

021 692 25 91

fae@unil.ch